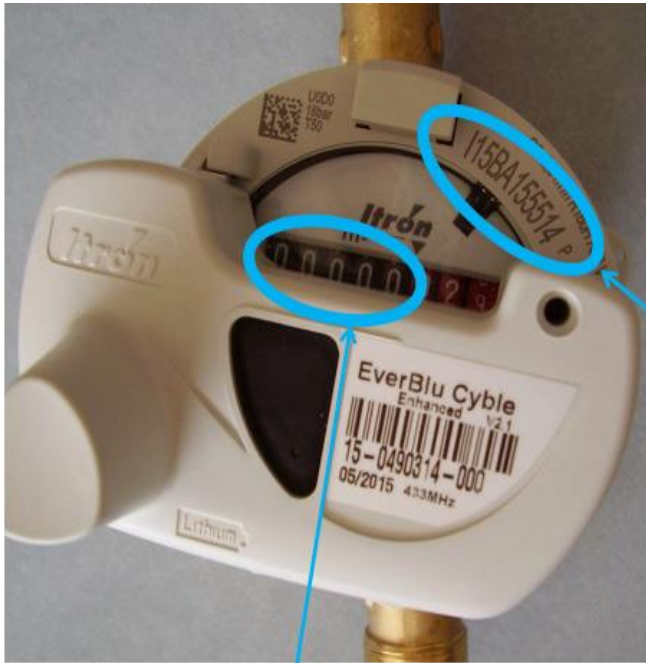


Je déménage, je quitte un logement sur la commune du Bourg d'Oisans

1 - Relevez l'index du compteur d'eau potable du logement/local que vous quittez



Relevez l'index du compteur. **Uniquement les chiffres sur fond noir**, qui correspondent **aux m3** (alors que les **litres**, sur fond rouge, ne donnent pas lieu à facturation).



Vérifiez que le numéro de compteur situé ici corresponde bien avec celui inscrit sur vos factures.

2 - Munissez-vous du formulaire de résiliation.

Vous pouvez le télécharger sur le site internet de la Mairie, ou le récupérer à l'accueil

<https://www.mairie-bourgdoisans.fr>

→ 02 démarches → services à la population → service de l'eau →

résiliation abonnement eau

Les informations suivantes vous seront demandées pour traiter votre départ :

- **Référence abonné ou Nom** auquel vous recevez les factures d'eau pour le logement /local que vous quittez
- **Votre prochaine adresse** et un numéro de portable qui restera valide
- **La date précise de remise des clés**, la date de fin de bail ou la date de vente
- Le nom et l'adresse du propriétaire du logement/local que vous quittez
- **L'index du compteur** relevé lors de l'état des lieux de sortie
- **La présence ou non d'un potentiel nouvel occupant** du logement/local que vous quittez

3 - Retournez le formulaire complété à la Mairie du Bourg d'Oisans